



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260804-2190771-AR
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le : 05/08/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_655

Objet : Actualisation du règlement intérieur des temps périscolaires, extrascolaires et restauration

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment son article L243-1,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024-06-26/25 du Conseil Municipal du 26 juin 2024, approuvant le Projet Educatif de Territoire pour la période 2024-2027,

VU l'arrêté n° 2024-548 en date du 31 octobre 2024 relatif au règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires,

VU l'arrêté n° 2025-137 en date du 11 mars 2025 portant modification du règlement intérieur des temps périscolaires, extrascolaires et restauration.

VU le règlement intérieur des temps périscolaires, extrascolaires et restauration scolaire annexé au présent arrêté,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires,

ARRÊTE

Article 1 : les arrêtés n°2024-548 en date du 31 octobre 2024 et n° 2025-137 en date du 11 mars 2025 susvisés sont abrogés à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2 : le règlement intérieur annexé au présent arrêté est applicable à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 04 août 2026